

AVIS DE LA MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

(Garçons et Filles)

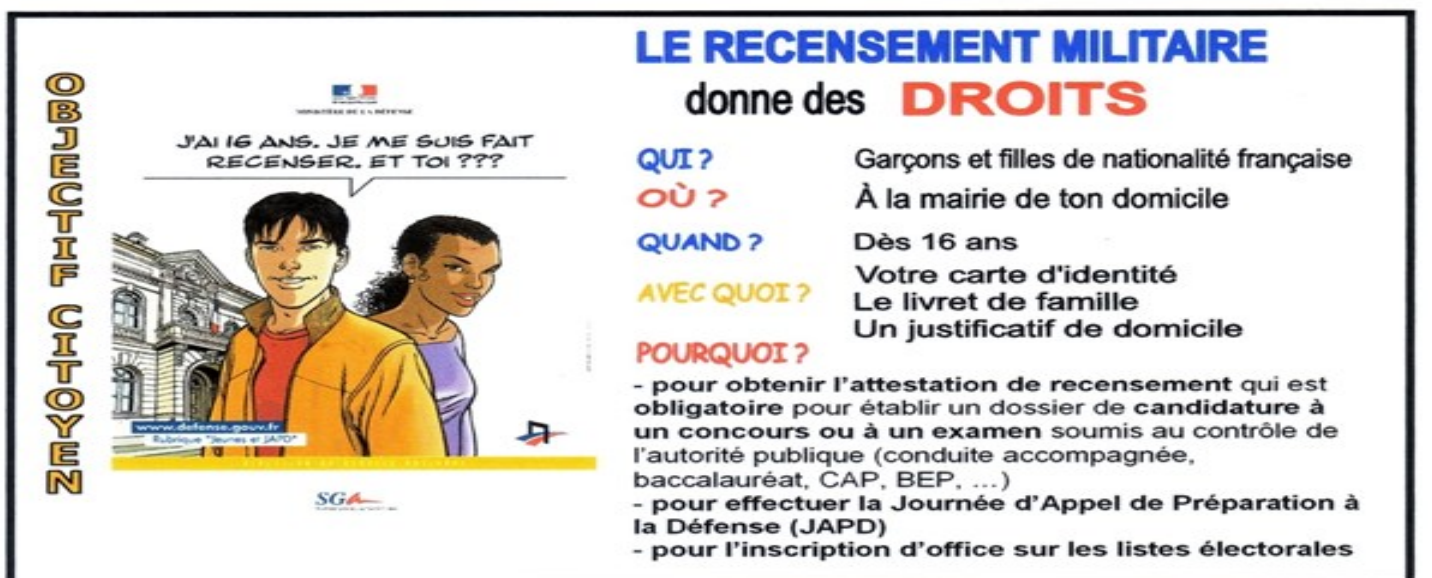
Recensement des jeunes gens

de la 3ème période de l'année 2024

Les jeunes gens (garçons et filles) natifs
des mois de :

Juillet, Août, Septembre 2008

doivent se faire recenser en Mairie
du 01 Juillet au 30 Septembre 2024



LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

ORFÈVRE

REYCHEN

MINISTRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA